



Section de Bordeaux

Les agents de la surveillance ne sont ni des pions ni des cibles !

Monsieur le Directeur Interrégional,

Par note du 9 janvier 2019, vous rappelez un certain nombre de consignes ayant trait à la sécurité de l'Hôtel des douanes.

Cette note trouve son utilité dans le contexte récent des atteintes aux bâtiments publics que nous avons pu connaître dans le département.

Cependant, dans la partie consacrée au musée des douanes, vous entendez renforcer la sécurité du musée en prenant des effectifs sur les Brigades de Mérignac et Bordeaux.

Pour plusieurs raisons, la CGT dénonce une telle mesure.

Cette mesure n'a fait l'objet d'aucune consultation préalable des représentants des personnels alors qu'elle induit des conséquences pour les agents en terme de santé, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et qu'elle touche à l'organisation et au fonctionnement des unités (Comité Technique).

Les agents de la surveillance ne sont pas des cibles

Vous écrivez qu'il convient de rendre le moins identifiable possible l'hôtel des douanes en retirant les plaques et éléments signalétiques apposés sur les façades.

Pourtant en disposant un agent de la surveillance en tenue à l'entrée du musée, vous en faites une cible potentielle.

Il ne peut être mis en danger l'intégrité physique d'un agent qui viendrait compenser un manque d'effectif qui n'est que le résultat de vos choix et décisions.

Vous devez veiller à la sécurité des agents; il en va de votre responsabilité.

Les agents ne sont pas des pions

Il ne vous aura pas échappé, Monsieur le Directeur Interrégional, que la résidence du musée (service de la DI) est distincte de celles des brigades de Mérignac et Bassens (DR Bordeaux). Votre note va donc à l'encontre des règles de mutations.

Vous anticipez ainsi les effets du projet de loi en cours de discussion qui prévoit la

fin du rôle des CAP dans le cadre des mobilités.

Nous contestons dès lors la légalité de votre note dont les dispositions n'ont, au surplus, pas fait l'objet des consultations préalables des CHSCT/CT comme nous le rappelons plus haut.

Par cette mesure vous désorganisez aussi deux services dont la mission essentielle est de lutter contre la fraude.

Nous vous rappelons que ces deux brigades qui souffrent déjà d'un effectif insuffisant sont sous tension du fait d'une charge de travail qui ne cesse d'augmenter.

Vous devez faire appel à des agents Paris-Spécial afin de satisfaire au besoin ponctuel que vous évoquez dans votre note de service.

La vraie bonne mesure

Il faut savoir raison gardée !

Si, comme vous le préjugez, « des groupuscules radicalisés pourraient entreprendre des actions de dégradation de l'hôtel des douanes » et mettre en danger les personnels du musée ou les visiteurs, la bonne mesure consiste à n'ouvrir le musée qu'à la demande.

Cette mesure nous apparaît être la plus responsable si le risque est avéré.